



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chasse

Question écrite n° 106806

Texte de la question

Alors que les schémas départementaux de gestion cynégétique devaient être finalisés à la fin du mois de juin 2006, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui faire connaître la date à laquelle celui qui concerne le département de la Loire pourra l'être.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au schéma départemental de gestion cynégétique du département de la Loire. L'article L. 425-1 du code de l'environnement précise les règles d'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique qui est mis en place dans chaque département. Concernant le département de la Loire, le schéma départemental de gestion cynégétique est en cours d'élaboration. Il a été présenté à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage fin 2006. Cette dernière a donné un avis favorable assorti d'observations. À l'issue des modifications qui seront effectuées pour intégrer ces ajustements, le schéma sera soumis à l'approbation du préfet, en vue de son application en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106806

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10493

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2892